



Comment obtenir un trajet de soins IRC ?

1 Vous consultez votre médecin généraliste

Lors d'une consultation, votre médecin généraliste analyse avec vous votre situation médicale, il détermine si toutes les conditions pour l'obtention du trajet de soins sont remplies.

Avoir une insuffisance rénale chronique définie par :

– Un GFR calculé $< 45\text{ml/min/1,73m}^2$ confirmé à 2 reprises sur 3 mois

et/ou

– Une protéinurie de $>1\text{gr/jour}$ confirmée à 2 reprises sur 3 mois ;

- Vous n'avez **pas subi de transplantation** et vous n'êtes **pas en dialyse** ;
- Vous avez **plus de 18 ans** ;
- Vous **autorisez votre médecin à gérer votre dossier médical global (DMG)**.

Si tel est le cas, vous signez ensemble un contrat trajet de soins insuffisance rénale chronique.

Votre médecin généraliste établit avec vous un plan de suivi personnel qui repose sur des objectifs concrets (ex. perte de poids, arrêt du tabac, etc.).



2 Vous consultez votre néphrologue

Vous prenez rendez-vous chez votre néphrologue pour finaliser la signature de votre contrat.

Que devrez-vous apporter ?

- Votre contrat trajet de soins signé par votre médecin et vous-même.
- Le courrier de votre médecin généraliste s'il vous l'a remis.
- La copie du plan de suivi si votre médecin généraliste vous l'a remise.

Que fait votre diabétologue ?

- Il signe votre contrat de trajet de soins.
- Il donne un avis sur votre plan de suivi et vos objectifs personnels.



3 Envoi du contrat signé à votre mutuelle

Votre médecin envoie une copie du contrat signé par les 3 parties (vous, votre médecin généraliste et votre néphrologue) par la poste au médecin-conseil de votre mutuelle.

Le médecin-conseil vous communiquera par courrier, la date d'entrée en vigueur de votre contrat. Il informera également votre médecin généraliste et votre néphrologue du démarrage du trajet de soins.

Votre trajet de soins débute le jour de la réception du contrat par votre mutualité (à condition que le contrat ait été établi conformément à la réglementation).

Vous pouvez également bénéficier d'un encadrement personnalisé en contactant le RML au [081.74.04.80](tel:081.74.04.80)

